

Location de meublé en Avignon, FAQ

Situation de l'appartement, équipements, contacts :

L'appartement est situé au coeur de la vieille ville d'Avignon, en intra-muros, dans une petite rue calme à proximité immédiate des principaux lieux touristiques de la ville (le Palais des Papes est à 250 mètres), des restaurants, théâtres, des marchés et de la zone piétonne.

La gare SNC, la navette TGV et la gare routières se trouvent à une quinzaine de minutes à pied.

Quels équipements comporte-t-il?

- Réfrigérateur
- Micro-onde multi-fonctions
- Grille Pain
- Machine à café filtre
- Bouilloire
- Vaisselle et couverts
- Batterie et ustensiles de cuisine
- Fer et table à repasser
- Machine à laver le linge
- Aspirateur
- Television écran plat
- Accès internet, wifi
- Sèche-cheveux
- Micro-chaine CD
- Climatisation réversible
- Linge de maison

Note:

- Sont fournis à votre arrivée les biens de première nécessité comme le papier toilette, savon et shampoings, les produits d'entretien, condiments etc. Nous attendons de nos invités qu'ils s'assurent à leur départ que ce qui a été utilisé soit remplacé.

Comment l'appartement est-il disposé ?

L'appartement a une superficie d'environ 35 m². Il s'organise comme suit :

- Entrée - elle dessert les pièces suivantes :
- Séjour + coin cuisine avec un canapé-lit, une table et 3 chaises, TV/hifi + cuisine équipée
- Salle de bain/WC
- Chambre séparée avec un lit double + chevet, un grand placard mural, un secrétaire
- Buanderie

Toutes les pièces sont équipées de fenêtres (double-vitrage).

Qui sont les propriétaires?

Nous ne sommes pas une agence immobilière mais un jeune couple de particuliers établis en Avignon depuis quelques années. Nous souhaitons partager avec nos hôtes notre passion pour les merveilleux sites naturels et culturels d'Avignon et de ses alentours, et pour le paisible Art de Vivre que nous avons découvert ici en Provence, et adopté. Nous vivons de l'autre côté du Rhône, côté Gard, à une quinzaine de minutes en voiture d'Avignon.

Email : locationavignonim@yahoo.fr - Site internet: www.orxdev.com/location

Où stationner ?

- Au parking des italiens : Ce parking est situé hors des murs, à une quinzaine de minutes à pied de l'appartement (côté porte Saint-Lazarre). Il est gratuit et surveillé. Il existe une navette qui relie le parking des italiens au centre-ville (l'arrêt le plus proche de l'appartement est à environ 5 min à pied, place des Carmes) toutes les 10 minutes.
- Dans la rue : hors festival, il est généralement possible de trouver à stationner son véhicule dans les rues voisines de l'appartement. Selon l'heure et le jour d'arrivée, vous pourriez cependant devoir « tourner » un peu avant de trouver une place disponible. A savoir : la plupart des places de stationnement en Avignon Intra-Muros sont payantes (sauf le Dimanche, et seulement en journée).
- Dans l'un des nombreux parkings privés situés en Avignon Intra-Muros. A équidistance, celui des Halles, Place Pie et celui du Palais des Papes – environ 6 minutes à pied.

Arrivée, Séjour et Départ

Quelle est la durée de séjour minimale ?

L'appartement est le plus souvent loué à la semaine, du samedi au samedi.

Nous demandons généralement un séjour minimum de quatre nuits.

En fonction des disponibilités, il arrive cependant que nous acceptions des réservations pour des durées plus courtes, à un tarif et des conditions particulières.

Par la loi, la location longue durée est limitée à deux mois maximum.

Où et quand pouvons-nous récupérer les clefs ?

Sauf situation exceptionnelle, nous vous remettons les clés de l'appartement lors de votre arrivée. Rendez-vous est généralement pris directement à l'appartement, mais nous pouvons également dans certain cas convenir d'un point de rencontre différent et vous accompagner jusqu'à l'appartement.

Selon le nombre d'occupants, nous vous remettons un ou deux jeux de clef, que nous récupérerons à la fin de votre séjour.

A quelle heure pouvons-nous arriver / partir?

Les arrivées sont normalement prévues à partir de 15h de l'après-midi et jusqu'à 20h du soir, et les départs avant 11h du matin, de façon à ce que nous puissions préparer l'appartement pour l'arrivée des nouveaux occupants.

Qui nous accueillera ?

Sauf situation exceptionnelle, nous vous accueillons directement à l'appartement, où nous vous remettons les clefs, vous présenterons les lieux, et pourrons répondre à toutes vos questions.

Nous sommes quoi qu'il en soit à votre disposition, durant votre séjour, pour répondre à toute question que vous pourriez avoir quant-à l'utilisation des équipements etc.

Un classeur comportant des informations relatives à l'appartement, ses équipements et autres informations pratiques est à votre disposition dans l'appartement.

Important : si vous optez pour une réservation directe via le site sur lequel vous avez trouvé notre appartement, les chapitres suivants (Réservation, Tarif et Paiement, Annulation et Modification) ne s'appliquent pas : c'est le site qui gère la procédure de réservation et le paiement dans son intégralité et selon ses propres modalités.

Réservation

La réservation est considérée ferme à réception du contrat de location signé et de l'encaissement d'un acompte représentant 30% du montant de la location*

**En cas de réservation tardive, reportez-vous au paragraphe « combien dois-je payer pour confirmer la réservation » du chapitre « Tarif et Paiement »*

Tarif et Paiement

Les prix s'entendent-ils par personne ou pour l'appartement?

Nos tarifs s'entendent pour l'appartement, par semaine ou par nuit, quelque soit le nombre d'occupants (qui ne peut/doit cependant pas dépasser 4 personnes).

Que comprends ce tarif ?

Sont inclus dans le tarif :

- L'occupation exclusive de l'habitation meublée pour la durée de séjour entendue
- La taxe de séjour journalière (1,10 €/jour/pers)
- Eau, électricité (chauffage/climatisation)*
- La fourniture de linge de maison (1 jeu par semaine pour les durées de séjour supérieures)
- L'accès internet Ethernet et Wifi, TV multi-chaîne + option radio, enregistrement, différé et jeux.
- Le téléphone (selon conditions définies dans le contrat de location)

** séjour de durée supérieure à un mois, nous consulter.*

N'est pas inclus dans le tarif :

- Frais de ménage de fin de séjour
- Option ménage « extra » pendant votre séjour. Sur demande.
- Versement d'une caution, non encaissée.

Combien dois-je payer pour confirmer la réservation?

Pour réserver l'appartement, nous demandons le retour du contrat de location signé et le paiement d'un acompte correspondant à 30% du montant total de la location (chèque, virement bancaire, mandat). Cet acompte n'est pas remboursable.

Note. : Si la réservation intervient moins de 20 jours avant la date de séjour souhaitée, le règlement de la totalité du montant de la location vous sera demandé.

Quand et comment dois-je m'acquitter du reste* ?

Si certains de nos invités choisissent pour plus de facilité de s'acquitter du montant global à la réservation, le reliquat des frais de location est normalement dû à l'entrée dans les lieux. Nous serons prochainement équipés d'un terminal de carte bleue. Pour l'heure, la plupart de nos invités optent pour un versement en espèce ou par chèque (accepté sauf réservations de dernières minutes pour courts séjours).

Pour un séjour supérieur à 30 jours, le premier paiement de 30 jours doit être réglé à l'arrivée ou au préalable. Le paiement de la période suivante sera effectué 30 jours après.

Quelle caution est demandée à l'arrivée?

A votre arrivée, nous vous demanderons le versement d'un dépôt de 250 € pour un séjour d'une semaine ou moins, de 350 € pour 2 semaines, et de 500 € au-delà.

Ce versement n'est pas encaissé : Il vous sera intégralement restitué lors de votre départ - sous réserve que rien n'ait été endommagé, naturellement !

Nettoyage et services

Fournissez-vous les draps et serviettes?

Oui, le linge de maison est fourni, et inclus dans le prix de votre location. Draps et serviettes ne sont normalement pas changés ou nettoyés durant votre séjour. Pour des séjours supérieurs à 7 nuits, nous fournissons un jeu de draps et serviettes par semaine.

Qu'en est-il des frais de ménage? A quelle fréquence l'appartement est-il nettoyé?

Selon la durée de votre séjour, nous vous demandons à l'arrivée le versement de 30€ ou 50€ pour le ménage de fin de séjour.

L'appartement sera entièrement nettoyé et en parfait état de propreté à votre arrivée, et les produits de première nécessité laissés à votre disposition.

L'appartement est entièrement nettoyé entre chaque séjour. A moins que vous n'optiez pour ce service, le ménage ne sera pas réalisé durant votre séjour. Vous êtes responsable de la propreté de l'appartement durant cette période.

A votre départ, nous attendons que vous laissiez l'appartement dans le même état de propreté que vous l'avez trouvé.

Modifications, Annulations

Quelles sont vos conditions de modification de réservation?

Dans la mesure du possible, nous nous efforçons toujours de répondre favorablement et le plus avantageusement possible à vos demandes de modification de réservation.

A partir de la 3ème demande de modification, nous serions cependant dans l'obligation de vous facturer 15 € au titre des frais de gestion administrative occasionnés.

La modification de vos dates de séjour est sujette à disponibilité. Si nous n'étions pas en mesure de répondre à votre demande, les conditions d'annulation de réservation s'appliqueraient (voir ci-dessous).

La modification de la durée de réservation est également sujette à disponibilité si vous souhaitez prolonger votre séjour. Si vous souhaitez l'écourter et que la demande intervienne moins de 40 jours avant la date de réservation, nous vous demanderions de vous acquitter d'une « pénalité » correspondant à 10% du montant de la période en question. Cette somme vous sera remboursée si nous pouvons relouer l'appartement pour l'exacte même période

Quelles sont vos conditions d'annulation ?

L'acompte de 30% que vous versez au moment de la réservation n'est pas remboursable.

Nous prenons toutes les précautions afin que nous assurer que vous disposiez au préalable d'une connaissance complète et transparente des prestations de l'appartement que nous mettons à votre disposition; dès lors, le remboursement du solde versé à votre entrée dans les lieux n'est pas envisageable.

Pour toute annulation intervenant moins de 40 jours avant le début de la période de location, nous vous demandons le versement de 20% du reliquat restant dû. Cette somme vous sera remboursée si nous pouvons relouer l'appartement pour l'exacte même période

IMPORTANT : Partez l'esprit tranquille !

C'est fort probablement le cas, mais nous vous engageons néanmoins à vérifier que les clauses de votre police d'assurance d'habitation principale comprennent bien une extension "villégiature" responsabilité civile.

A défaut, ou si vous souhaitez plus de garanties (remboursement des frais d'annulation ou de modification de séjour par exemple), sachez qu'il est possible de souscrire pour une somme modique une assurance qui vous couvrira pour la durée de votre séjour.